

# **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

Date: 09 janvier 2018 à 20 heures 30

Présents: Mmes. Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot,

Léon, Mayaud, Touzet

Absent (s): Mrs Porter (excusé), Renaud (excusé).

Secrétaire : Mme Pavageau

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2017

- Avenant à la convention d'adhésion aux activités accessoires en matière d'informations et de systèmes d'information géographique entre le SDEI et la commune de Prissac
- Mise en place du RIFSEEP
- Questions diverses

# 1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2017

Le compte rendu du 19 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

# 2. <u>Avenant à la convention d'adhésion aux activités accessoires en matière d'informations et de systèmes d'information géographique entre le SDEI et la commune de Prissac</u>

Le maire rappelle la délibération N°25-2015-0704-13 par laquelle le conseil municipal avait approuvé l'adhésion aux activités accessoires en matière de Système d'Informations Géographiques (SIG) proposé par le Syndicat d'Electrification de l'Indre (SDEI),

Le conseil municipal avait chargé le maire de signer ladite convention d'adhésion.

Le SDEI expose que l'offre de l'outil informatique Igéo a fortement évolué et le montant des cotisations votées n'est plus adapté aux prestations dont bénéficient les communes.

Le conseil syndical du SDEI a voté de nouvelles cotisations le 17 octobre 2017 ; la cotisation pour la commune de PRISSAC s'élève dorénavant à 350 euros par an. Le SDEI propose au maire un avenant à la convention de 2015.

Après délibération le conseil municipal approuve le montant de la cotisation annuelle, à savoir 350 euros et charge le maire de signer l'avenant N°1 à la convention d'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG.

# 3. <u>Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise Professionnelle</u> (RIFSEEP)

La réunion programmée pour examiner ce dossier n'a pas pu avoir lieu; en conséquence le maire propose de reporter ce sujet au mois prochain. Le conseil municipal accepte ce report et la réunion de la commission du personnel est fixée au mardi 23 janvier, à 18 heures.

### 4. Questions diverses

#### Cérémonie des vœux du maire :

Le maire annonce le report de la cérémonie des vœux au 20 janvier, 10h30 à la salle Chérau

#### Salle Chérau:

- Un range couverts (similaire à celui qui existe dans une commune voisine) serait utile à la salle Chérau. Le maire contactera un menuisier pour établir un devis.
- Les élus s'interrogent aussi sur l'opportunité d'installer un écran de projection comme à la médiathèque. Le maire demandera conseil à l'entreprise qui est intervenue à la mairie.
- Les murs du local de stockage des tables et des chaises sont abîmés ; les élus demandent au maire si le service technique peut intervenir et trouver une solution de protection.

### **Statue sainte Radegonde:**

La statue est revenue des ateliers de restauration et doit être réinstallée à l'église, à environ 2,20 mètres du sol. Le maire se renseignera pour emprunter ou louer un petit élévateur.

#### **Ecoles du RPI:**

Le sujet des rythmes scolaires est de nouveau d'actualité. Les élus en charge des écoles de Lignac et Prissac devront se rencontrer pour discuter du devenir du RPI. Un premier point sur les effectifs de la rentrée 2018 acte un nombre d'élèves équivalents à celui de cette année scolaire.

#### Préau à l'étang Rémy Louveau :

Le Maire confirme qu'une consultation d'appel d'offres va être lancée pour la construction du préau. Concernant le site de l'étang, les élus demandent au maire de veiller à ce que l'aire de service des camping-cars soit fonctionnelle pour le mois de mars et que les travaux prévus sur le site soient terminés avant les manifestations associatives estivales (moules-frites du 07 juillet notamment).

### Borne de recharge du SDEI:

La borne de recharge pour véhicules électriques est installée et en service mais pas elle n'est pas éclairée. Le maire propose de prévoir cet éclairage quand des travaux d'aménagement de la place seront programmés.

#### Pompe à chaleur :

Suite au souci de chauffage, l'entreprise est intervenue et le thermostat est réglé.

Quant au « bruit » occasionné par la pompe à chaleur, le maire prendra rendez-vous avec le voisinage concerné afin de déterminer s'il s'agit d'un souci de bruit ou de vibration.

## Village du Beau:

Un conseiller municipal a visité le village du Beau et a constaté des soucis d'éclairage, d'évacuation d'eaux pluviales, soucis déjà évoqués en réunion de conseil municipal. Il demande au maire s'il est possible de prévoir des travaux ou de solliciter l'intervention de l'ATD36 à laquelle la commune adhère.

Le maire envisage de réunir les habitants de ce hameau pour discuter avec eux de travaux envisageables.

#### **Conseil municipal:**

Prochain Conseil municipal le mardi 06 février 2018 à 20 h 30

Levée de séance à 22 h 30